

# GRENOBLE ET SA RÉGION

**PONTCHARRA** | De nouvelles révélations scientifiques sur le chevalier "sans peur et sans reproche"

## « À 99 %, le crâne est celui de Bayard ! »

Un mois après les révélations d'un des descendants de Bayard (1476-1524), Jean-Christophe Parisot, à Montpellier (notre édition du 3 avril), c'est sur les terres de l'illustre personnage, à Pontcharra, que l'association les Amis de Bayard a livré ses analyses sur le crâne présumé du chevalier "sans peur et sans reproche".

Samedi matin, au cinéma Jean-Renoir, les membres de l'association ont ainsi profité de leur assemblée générale pour inviter le Professeur Gérard Lucotte, de l'Institut d'anthropologie génétique moléculaire de Paris, à présenter ses conclusions. Car lui-même a effectué des prélèvements en février dernier. Ils précisent, corrigent et complètent les éléments dévoilés par M. Parisot.

**« Le chevalier devait avoir, en outre, les dents du bonheur »**

Tous ces travaux nous rappellent d'abord les mois de recherches réalisés d'après les ossements retrouvés dans une caisse aux Archives départementales de l'Isère et dont le parcours, à lui seul, est une histoire digne d'un roman, comme l'a raconté Jacques Viret, maire de Saint-Maximin et président des Amis de Bayard.

Devant une centaine de personnes réunies à Pontcharra, le Professeur Gérard Lucotte a donc, dans un premier temps, présenté les cinq particularités anatomiques du crâne : une mâchoire inférieure courte, en retrait par rapport au maxillaire supérieur (brachygnathe), une mâchoire in-

férieure très haute, un menton carré et non-saillant, un visage étroit, un nez saillant avec une petite bosse, et une déviation de la cloison à droite de plus de 8 degrés. « Toutes ces particularités sont en phase avec certaines représentations historiques du chevalier, et notamment avec les dessins trois couleurs attribués à Jacques de Mailles. »

De plus, l'âge du crâne au moment de la mort (en fonction des sutures palatines et crâniennes) se situe entre 40 et 50 ans, et se révèle supérieure à 45 ans sur l'usure des molaires. « Le chevalier devait avoir, en outre, les dents du bonheur. »

Plus précisément, en utilisant le carbone 14, le professeur a pu donner une date de la molaire - 1486 -, « ce qui cadre très bien avec la date de naissance de Bayard (1475 ou 1476) et la poussée de cette dent ».

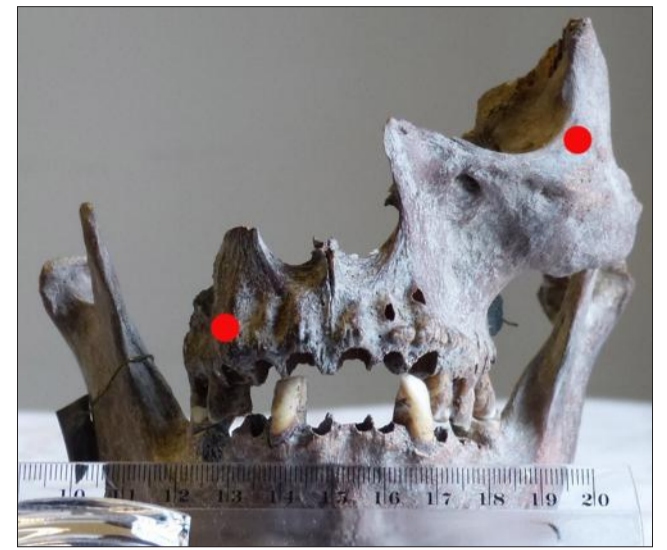
Autre élément pour étayer ses recherches : l'analyse de l'ADN mitochondriale. Cet ADN, transmis par les femmes à leurs enfants, est le marqueur de l'appartenance à un groupe. Le prélèvement a été effectué sur un descendant direct (par les femmes, donc) de Sibylle des Baux (1280-1360). Ce personnage féminin était par ailleurs une aïeule du chevalier Bayard (également par les femmes et sur sept générations), ce qui a permis d'établir la similitude de cet ADN (haplogroupe H5) avec celui prélevé dans la première molaire du crâne.

Selon le scientifique, « en termes de probabilité, cela veut dire qu'à 99 %, le crâne est celui de Bayard ! »

Gérard RICHINI



Le Professeur Gérard Lucotte (à gauche), invité par Jacques Viret, maire de Saint-Maximin et président des Amis de Bayard, a analysé le crâne présumé du chevalier, ainsi que la première molaire retrouvée. Les points rouges (ci-contre et ci-dessous) correspondent aux endroits précis où ont été effectués ces prélèvements. Photos DR

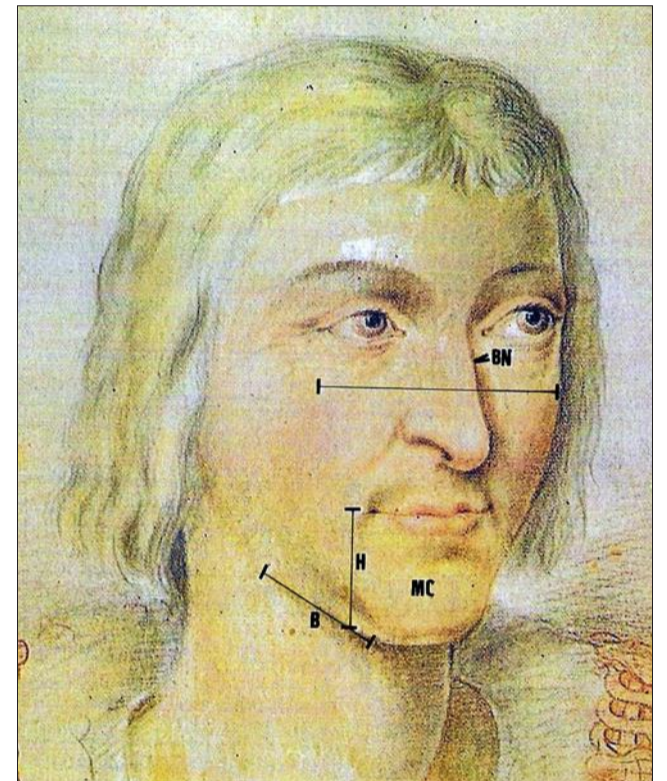


### Les autres signes distinctifs



La peau était claire mais pas les yeux. La couleur des cheveux ne peut être déterminée, mais tout laisse supposer que ceux-ci étaient blonds ou châtain clair dans l'enfance. Concernant la taille, « l'analyse complexe des nombreux gènes dont elle dépend n'a pas été faite ».

Comme le montrent les clichés présentés samedi par Jacques Viret, cinq prélèvements ont été effectués sur le crâne. Les trois premiers ont révélé la présence de sulfure de fer, indiquant la présence de fer (le casque que portait le chevalier) et de soufre, qui aurait servi à la conservation du corps avant son inhumation. Les deux derniers ne comportent pas de fer et laissent supposer que la visière du casque a été relevée, sans doute pour l'exposition du visage.



Le chevalier Bayard tel qu'il est encore représenté. Photo DR

**GRENOBLE** | Signalement et traitement des infractions contre les arbitres

## Le monde du football et la justice ont signé une convention

À l'instar de ce qui avait déjà été signé dans le Sud de la France il y a quelques années, une convention relative au signalement et au traitement des infractions commises à l'encontre des arbitres de football a été signée, hier, au palais de justice.

Cette convention engage, d'une part, le parquet général de Grenoble, les cinq parquets de son ressort (Grenoble, Bourgoin-Jallieu, Vienne, Gap et Valence), les services de police et de gendarmerie de l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes et, de l'autre, les Ligues Méditerranéenne et Auvergne-Rhône-Alpes de football, ainsi que les sections régionales de l'Union nationale des arbitres de football.



Les procureurs de Vienne et de Grenoble entourant le procureur général et son secrétaire général, hier. Photo Le DL

**« Une fonction difficile à assurer »**

L'accord prévoit notamment que les parquets sensibilisent régulièrement les services d'enquête sur ce sujet, mais aussi que les arbitres qui pourraient être victimes déposent

plainte au plus tard 24 heures après les faits en mettant à disposition des services d'enquête un maximum d'éléments les concernant.

Sur ces faits, justement, il est apparu lors du tour de table qu'un certain nombre d'entre

eux ne parvenait jamais jusqu'à la justice parce qu'ils ne faisaient pas l'objet d'un dépôt de plainte. De même, le procureur de la République de Grenoble, Jean-Yves Coquillat, a souligné la difficulté de ce type d'enquêtes en rappelant que la justice ne condamnait que lorsqu'on lui apportait des preuves.

Enfin, en écho aux propositions de plusieurs responsables du monde arbitral, le procureur général de Grenoble, Jacques Dallest, à l'initiative de cette convention, a insisté sur la difficulté de la fonction d'arbitre en ces termes : « Être arbitre, c'est être juge, et nous savons très bien à quel point c'est une fonction difficile à assurer. »

Toute

**L'INFORMATION**

en ligne

**0,80€/jour seulement**

\*soit 289€ pour un abonnement d'un an



- L'actualité en illimité sur tous vos écrans
- Le journal numérique dès 6 h le matin
- L'accès aux 33 éditions
- 28 jours d'archives

➤ Rendez-vous sur [ledauphine.com](http://ledauphine.com)

**URGENT**

Spécialiste succession

**M. Secula**

**ANTIQUAIRE  
ACHÈTE CHER**



- **POUR MEUBLER CHÂTEAU**  
Tout mobilier ancien ou de style, objets d'art, miroirs, pendules, statues, tableaux, pianos, cheminées...
- **MANTEAUX DE FOURRURE**  
en bon ou mauvais état (vison, astrakan, renard, lapin...)
- **SACS À MAIN, BAGAGES DE LUXE**
- **VASES en pâte de verre, Daum, Gallé, Lalique...**
- **Tous les arts asiatiques...**
- **Toutes armes anciennes en tout état**
- **Tout instrument de musique violon, saxo... en tout état**
- **Toutes pièces de monnaies anciennes Or et Argent en tout état**
- **Toutes montres anciennes Or et Argent... en tout état**

**06 33 54 24 12**

Paiement comptant  
Déplacement gratuit  
[laurentsecula@gmail.com](mailto:laurentsecula@gmail.com)